

**J'AI VU UN NID DE FRELON ASIATIQUE,  
QUE DOIS-JE FAIRE ?**

**En cas d'urgence ou de danger  
immédiat pour la population :**



Contactez les pompiers au 18

**Dans les autres cas :**



Contactez le **03.20.30.50.80**  
**OU**



Consulter le site internet  
de la préfecture du Nord  
[www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)



- ➔ Ne tentez en aucun cas de vous approcher, de toucher ou de détruire le nid. **La destruction doit être réalisée par un professionnel.**
- ➔ Si possible, pensez à photographier le nid, pour faciliter l'identification.

Pour plus d'informations sur le frelon asiatique, vous pouvez consulter le site internet du groupe ornithologique et naturaliste du Nord ([www.gon.fr](http://www.gon.fr))



**Mairie d'Estrées**  
TEL : 03 27 89 61 21  
[mairie@estrees.fr](mailto:mairie@estrees.fr)  
[www.estrees.fr](http://www.estrees.fr)



**Alerte sécheresse renforcée sur les bassins de Scarpe amont, Sensée et Escaut**

**ALERTE SÉCHERESSE RENFORCÉE**

**Interdiction d'arroser les pelouses, jardins et terrains de sports**  
sauf dérogation

**Interdiction de remplir les plans d'eau, piscines privées**  
sauf raisons techniques

**Interdiction d'irriguer les mardi, jeudi, samedi et dimanche de 10h à 19h**

**Interdiction de laver les véhicules**  
hors stations professionnelles

**Réduction de consommation d'eau de 20 % pour les industriels**

**Fermeture des fontaines publiques**  
qui ne disposent pas d'un circuit fermé pour l'eau

**ARRÊTÉ MODIFICATIF SÉCHERESSE JUILLET 2019  
ALERTE RENFORCÉE**

- vigilance sécheresse
- alerte sécheresse
- alerte renforcée sécheresse

sur une idée originale de la préfecture du Morbihan

**VIGILANCE SÉCHERESSE**  
Là où l'état de la ressource est moins dégradée, la vigilance de tous reste nécessaire, pour une gestion économe de sa consommation en eau.

Consultez l'arrêté sur [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Retrouvez l'ensemble des mesures prises sur le site internet des services de l'État dans le Nord : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)



**Envoyez-nous vos articles !**

Vous pouvez, dès à présent et **jusqu'au 25 août**, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : [communication@estrees.fr](mailto:communication@estrees.fr)

**AGENDA**

Août 2019

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
			1	2	3	4
			Ramassage des végétaux		Mairie fermée	
5	6	7	8	9	10	11
Médiathèque fermée		Ramassage des verres	Ramassage des végétaux		Mairie fermée	
12	13	14	15	16	17	18
Médiathèque fermée			Férié Ramassage des végétaux		Mairie fermée	Ball Trap au stade
19	20	21	22	23	24	25
Médiathèque fermée Encombrants			Ramassage des végétaux		Mairie fermée	
26	27	28	29	30	31	
Médiathèque fermée			Ramassage des végétaux		Mairie ouverte de 9h15 à 11h45	

**NOTES :**

Rentrée des classes : lundi 2 septembre

Collectif 1026 : portes ouvertes le 7 septembre

Auberge espagnole et feu d'artifice : samedi 14 septembre

## Mairie – horaires d’été

En raison des congés annuels, les horaires de la mairie sont modifiés du samedi 6 juillet au samedi 24 août inclus.

Pendant cette période, la mairie sera fermée les samedis et ouverte le :

- lundi et vendredi : de 9h15 à 11h45, de 13h30 à 16h30
- mardi, mercredi et jeudi : de 9h15 à 11h45

En raison des fêtes locales, la mairie sera fermée le lundi 22 juillet.

La mairie sera ouverte le samedi 31 août de 9h15 à 11h45 puis tous les samedis des semaines impaires.

Les horaires d’ouverture habituels reprendront à partir du lundi 26 août, le :

- lundi et vendredi : de 9h15 à 11h45 et de 13h30 à 17h30,
- mardi, mercredi et jeudi de 9h15 à 11h45
- et le samedi (semaines impaires) de 9h15 à 11h45.

La vente des tickets de cantine reprendra le lundi 19 août pour la rentrée de septembre aux horaires d’ouvertures de la Mairie. Pensez à réserver le repas de cantine de votre enfant avant le vendredi 30 août 10h.

## Fermeture estivale médiathèque

La médiathèque sera fermée du 16 juillet au 27 août. Elle rouvrira le lundi 2 septembre.

## Feu d’artifice

Suite à l’ajournement du feu d’artifice des fêtes du Mont Carmel, **la municipalité vous convie à une soirée « auberge espagnole » le samedi 14 septembre 2019 à partir de 19h.**

Des tables, des chaises et un barbecue seront mis à disposition. Venez en famille, avec des amis, entre voisins pour partager un moment pour prolonger l’été ! Amenez votre repas et vos couverts !!

La soirée se clôturera par le feu d’artifice vers 22h.

## Rentrée scolaire

La rentrée des classes pour les maternelles et les primaires aura lieu le lundi 2 septembre à 8h30 (accueil dès 8h20) Il n’y aura pas de garderie le matin de la rentrée. Elle sera assurée à partir du 2 septembre soir.

Pensez à réserver le repas de cantine de votre enfant avant le vendredi 30 août 10h.

## Gestes qui sauvent

Des personnes se sont inscrites en mairie afin de suivre la formation. Il est encore temps de s’inscrire. La séance sera programmée courant septembre. Nous contacterons les personnes concernées.

## Conseil Municipal des Jeunes

De nouvelles élections auront lieu en octobre. La durée du mandat sera portée à 2 ans. Votre enfant est âgé de **9 à 18 ans** et habite Estrées ! Il souhaite participer à la mise en place de projets dans la commune et prendre sa place en tant que citoyen actif au sein du village ! Il peut se porter candidat. Si votre enfant est intéressé, contactez-nous sur conseiljeunes@estrees.fr.

## Accueil du RAM

Notre commune accueillera le Relais Assistants Maternels du SIRA, dès le mois de septembre, un jeudi par mois, de 9h à 12h, au sein de la médiathèque. Les dates retenues sont : le 26 septembre, le 10 octobre, le 14 novembre et le 19 décembre.

## Tireurs de la Sensée – Ball-Trap

Le ball-trap des Tireurs de la Sensée aura lieu le dimanche 18 Août de 10h à 20h au stade. Au programme : parcours de chasse et fosse. Cette animation est ouverte à tous. Buvette et restauration sont prévues sur place. *Au moment de l’édition de l’infos village, les tarifs ne sont pas validés.*

## Collectif 1026 – Portes Ouvertes

Les membres du COLLECTIF 1026 renouvellent leur journée "portes ouvertes". Ils vous attendent au local 18 bis rue du calvaire, à ESTREES, le **samedi 07 septembre 2019 de 14h à 17h.**

Initiation gratuite et démonstration pour les adultes et les enfants à partir de 9 ans.

Buvette sur place.

## Tous en forme – Reprise des activités

L'association Tous en forme reprendra ses activités en Septembre.

Les cours de gymnastique auront toujours lieu à la salle des fêtes le lundi 18h30-19h30 et le jeudi 19h-20h.

Modification d'horaires pour le stretching postural, les cours se dérouleront le mercredi soir de 18h15 à 19h15 à la salle des fêtes.

*« Qu'est-ce que le stretching postural ? »*

*Alors que le stretching traditionnel consiste à travailler l'étirement de différents groupes musculaires isolés, le stretching postural mobilise tous les muscles au cours du même exercice.*

*Cette méthode mise au point par un kiné (JP Moreau) tonifie, assouplit et renforce les muscles posturaux. Faisant appel aux fibres musculaires de la profondeur à la superficie, le stretching postural améliore la tonicité, l'agilité et la liberté articulaire quel que soit l'âge.*

*Cette méthode est très individualisée et accessible à tous !!*

*Au cours de la séance, il s'agit d'effectuer très progressivement des contractions musculaires et des étirements profonds*

*pour améliorer et renforcer la musculature posturale en toute sécurité,*

*La méthode est très précise et très contrôlée pendant toute la séance.*

*Vous ferez des progrès par-rapport à vous-même et dès la première séance vous éprouverez une sensation de bien-être et de détente,*

*L'enseignant, Jean Quillot*

Renseignements : tousenforme59@gmail.com

## Chats empoisonnés

Un foyer de la rue du Général de Gaulle a découvert ses deux chats morts, vraisemblablement empoisonnés. Nous vous rappelons que le Code Pénal réprime les sévices graves et les actes de cruauté envers les animaux domestiques ou apprivoisés ou tenus en captivité.

*Toute personne qui exerce, publiquement ou non, des sévices graves, ou de nature sexuelle, ou qui commet un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, encourt : 2 ans de prison, et 30 000 € d'amende.*

## Propreté de la commune

Par soucis de propreté, nous vous demandons de ne sortir vos poubelles que la veille du ramassage à partir de 19h.

Nous vous demandons aussi de ne pas laisser vos containers en permanence sur le trottoir. Nous vous remercions de votre compréhension.